

Expérimentation de circulation : Mise à sens unique de la rue de la Croix-des-Fleurets

Dans le cadre du Plan de circulation et de stationnement, la commission Transport, mobilité, circulation et sécurité (TMCS) travaille sur l'instauration éventuelle, dans la rue de la Croix-des-Fleurets, d'une zone de rencontre complétée d'un sens unique de circulation.

Une zone de rencontre : c'est quoi ?

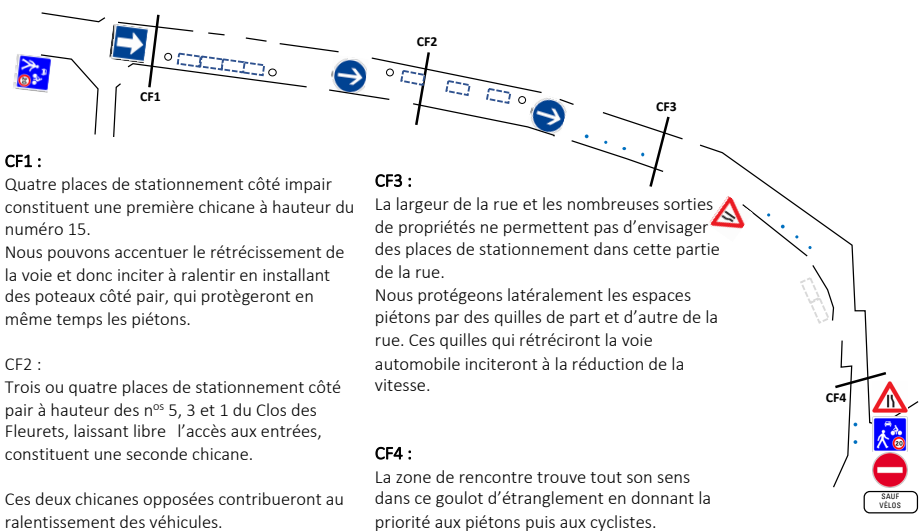
La zone de rencontre est un espace public ouvert à la circulation où l'usager le plus fort doit faire preuve d'une attention accrue à l'égard de l'usager le plus vulnérable.

- Toutes les formes de mobilités (piétons, vélos, véhicules motorisés) sont autorisées ;
- Le partage de la voie est organisé pour favoriser et protéger les mobilités douces ;
- Piétons et cyclistes accèdent librement à l'espace (pas de trottoirs ni bandes attribuées) et sans contrainte de sens ;
- Les véhicules motorisés peuvent circuler, sous contrainte de vitesse (limitée à 20 km/h), voire de sens de circulation ;
- Des aires de stationnement peuvent être prévues (véhicules motorisés, vélo, ...) constituant ainsi des modérateurs de vitesse.



Le projet final proposé par la commission TMCS

La zone de rencontre proposée concerne la partie est de la rue de la Croix-des-Fleurets, depuis la rue de la Métairie jusqu'à la rue du Roulet. Le sens unique concerne cette même partie, en direction de la rue du Roulet, la partie ouest de la rue de la Croix-des-Fleurets depuis le calvaire restant à double sens.



L'instauration d'une zone de rencontre doublée d'un sens unique apporterait de bonnes réponses en termes de :

- Partage de la voie publique pour toutes les formes de mobilité (piétons, cyclistes, automobilistes) ;
- Facilité des déplacements ;
- Sécurité de tous les usagers ;
- Stationnements.

Descriptif

L'expérimentation se limite à un sens unique de circulation et n'intègre pas la zone de rencontre projetée.

Le sens de circulation

Le sens unique va du n° 15 de la rue de la Croix-des-Fleurets (après la rue de la Métairie) jusqu'au n° 1 (croisement avec la rue du Roulet). La partie ouest de la rue depuis le calvaire reste à double sens.

Le stationnement

Quatre places de stationnement sont créées le long du n° 15 de la rue (côté droit dans le sens de circulation de l'expérimentation).

Trois (ou quatre) places de stationnement sont créées au long des n° 5, 3 et 1 de la rue (côté gauche dans le sens de circulation de l'expérimentation).

Ces stationnements créent des chicanes.

Le calendrier

L'expérimentation de circulation se déroulera sur une période de dix semaines, hors vacances scolaires :

du

au



Les moyens mis en œuvre

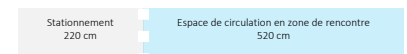
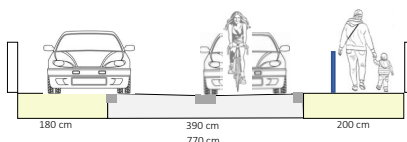
- Des relevés terrain (trafic et stationnement) ont été effectués du 12/06/23 au 10/07/23.
- Deux radars permettront des relevés pendant l'expérimentation : un premier sera installé en permanence dans la rue de la Croix-des-Fleurets, un autre sera installé au fil des semaines dans les rues adjacentes.
- Une signalisation temporaire sera mise en place dans la rue de la Croix-des-Fleurets.
- Un arrêté temporaire.
- Une information la plus large possible de la population.
- Un sondage via un questionnaire auprès de la population sera réalisée du 11/12/23 au 05/01/24 pour recueillir les observations à la suite de l'expérimentation.

L'expérimentation de circulation à sens unique de la rue de la Croix-des-Fleurets

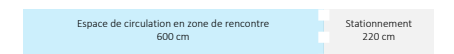
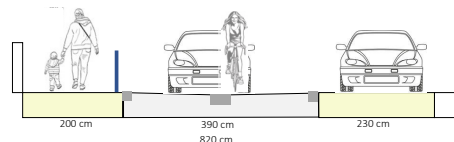
Pourquoi une expérimentation de circulation ?

Le projet global (zone de rencontre et sens unique) vise à répondre à une préoccupation des sallésiens en termes de mobilité et de sécurité tout en prenant en compte les spécificités et particularités de la rue, étroite et sinueuse. Il générera une modification importante des règles de circulation.

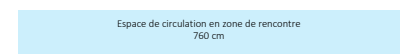
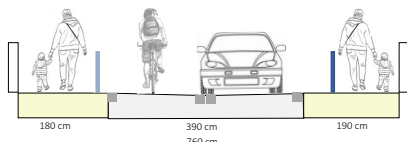
CF1 - Projet



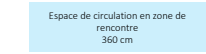
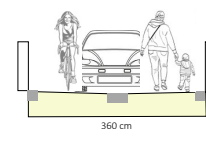
CF2 - Projet



CF3 - Projet



CF4 - Projet



Le projet s'inscrit dans le Plan de circulation et de stationnement qui traitera successivement les nombreux besoins d'aménagement au sein de la commune.

L'expérimentation de circulation a donc pour objectif de valider la pertinence et l'efficacité du projet, avant son éventuelle mise en application définitive.

Comment ?

Nous avons mesuré au cours d'un état des lieux en juin et nous mesurerons au cours de l'expérimentation, du 25 septembre au 3 décembre :

- Les trafics ;
- Les vitesses pratiquées ;
- Les sens de circulation ;
- Les stationnements ;
- Les impacts en termes de trafic sur les rues voisines.

Un sondage (questionnaire sur support papier et sur le site Internet de la commune) permettra aux sallésiens de formuler leur point de vue sur cette mise en sens unique de la rue de la Croix-des-Fleurets.

La Commission TMCS rendra ensuite ses conclusions à partir des données quantitatives et qualitatives. Ces conclusions feront l'objet d'un retour d'information auprès de la population lors d'une réunion publique qui se tiendra courant janvier 2024.

S'il est validé, le projet intégrant la zone de rencontre et la mise à sens unique, prenant en compte les éventuelles améliorations issues de l'expérimentation sera soumis au vote du Conseil municipal pour sa mise en œuvre définitive.

Pour toute information : Mairie de Salles-sur-Mer
Roger BAZIER
Permanence le mercredi
05 46 56 03 79 - Mail : roger.bazier@salles-sur-mer.fr